



# BOUSCULER LE CADRE

L'accord trouvé la semaine dernière sur l'Assurance chômage et signé par FO a été largement commenté dans la presse. Accord *a minima* a-t-on pu lire un peu partout. Pourtant, après deux réformes imposées par le gouvernement, en 2019 et 2021, que nous n'avons cessé de dénoncer tant elles ont réduit les droits à indemnisation des demandeurs d'emploi, cet accord permet d'inverser la tendance et de rétablir des droits pour certaines catégories, notamment les salariés en contrats précaires qui rentreront plus facilement dans l'indemnisation et bénéficieront d'un meilleur calcul de leur allocation.

Force Ouvrière a réussi à bousculer le cadre imposé par l'exécutif. Nous avons contesté la lettre de cadrage dès sa transmission début août. En réalité, ce texte n'est pas « *a minima* ». Il permet de préserver l'Unédic sous sa forme actuelle et fait la démonstration de l'efficacité du paritarisme de négociation sur l'Assurance chômage, dont André Bergeron a la paternité.

Sur le fond, l'accord permet notamment de réduire la durée requise pour acquérir des droits à l'allocation chômage pour les primo accédants sur le marché du travail, ainsi que pour les travailleurs saisonniers. Le délai actuel de 6 mois de travail effectif, au cours des 24 derniers mois, va ainsi être ramené à 5 mois. FO est également parvenue à faire préserver le régime particulier de l'activité conservée, qui intéresse particulièrement les assistantes maternelles et les employés de maison. C'était un véritable point de blocage des organisations patronales, qui voulaient voir ce régime disparaître. Nous avons également

réussi à sortir la thématique senior de cet accord pour la renvoyer à la négociation nationale interprofessionnelle, qui devrait s'ouvrir d'ici quelques jours dans le cadre de l'article L1 du Code du travail.

Bousculer le cadre. Ce sera encore notre ligne de conduite dans les négociations à venir. Nous venons de recevoir le document d'orientation préparé par l'exécutif, consacré à l'emploi des seniors, à l'usure professionnelle et au compte épargne-temps universel. FO ira négocier pour porter ses revendications en matière d'emploi, de pénibilité, de gestion des fins de carrière, ou encore en matière de conditionnalité des aides publiques aux entreprises.

**Développer  
le paritarisme,  
conquérir  
de nouveaux droits  
et empêcher toute  
régression sociale!**

Bousculer le cadre aussi car l'exécutif veut réaliser de nouvelles économies budgétaires. Le ministre de l'Économie et des Finances et son ministre délégué aux Comptes publics souhaitent rogner sur l'indemnisation du chômage des seniors, en décalant de deux ans l'ensemble des avantages dont bénéficient les plus âgés. Il faut rappeler qu'un actif sur deux n'est déjà plus en emploi

quand il liquide sa retraite et que les travailleurs âgés de plus de 50 ans représentent plus d'un tiers des chômeurs de longue durée.

Bousculer le cadre, enfin, pour préserver les retraites complémentaires des salariés du privé. Une première réunion aura lieu la semaine prochaine pour discuter des dispositifs de solidarité en direction des allocataires du régime selon l'article 9 de l'ANI que nous avons signé le mois dernier. Encore et toujours, bousculer le cadre pour développer le paritarisme, conquérir de nouveaux droits et empêcher toute régression sociale!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)